

PRINTEMPS  
2017

LUMIÈRE ET FORCE N°323

# LE MAG DE L'ÉNERGIE

*Libre et Indépendant*

ÉDITION 2017

CODE  
DU  
TRAVAIL

LOI TRAVAIL

DALLOZ

**FO**

ÉNERGIE

ET MINES

Toute l'actu des IEG sur [www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)



10122-1703

Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

**[entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com](http://entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com)**

Votre contact : **[contact-branches@malakoffmederic.com](mailto:contact-branches@malakoffmederic.com)**

**SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE**



**malakoff médéric**



## ÉDITO

# L'action et après ?

**C'est sur fond de crise sociale que les salariés des IEG ont démarré 2017. Gel du Salaire National de Base, baisse des avancements individuels, de l'intéressement, fermetures de sites, suppressions massives d'emplois, les griefs contre nos dirigeants ne manquent pas.**

L'inquiétude est montée d'un cran avec le gel du SNB, perçu comme l'accélération de la destruction du statut des IEG car demain ce sera quoi ? les retraites ? le tarif agent ? la continuité du gel des pensions ?

En rien responsable des incertitudes du marché, d'une politique d'investissements désastreuse ou encore d'une restructuration de l'emploi à la maille internationale détruisant l'activité en France, les salariés ont, une nouvelle fois, été la cible comptaible. Il est effectivement plus aisé de supprimer de la « masse salariale » dans l'immédiateté plutôt que d'investir sur le capital humain à long terme. Les bénéfices dégagés n'en sont que plus dynamiques pour l'actionariat ou pour « rattraper » les erreurs... c'est cela la flexibilité...

À ce jeu-là, la richesse créatrice et la dynamique humaine, nécessaires au fonctionnement du service public de l'énergie risquent la panne sèche. Mobiliser les troupes face aux défis climatiques devient de plus en plus ardu pour nos managers tant les leviers de motivations s'amenuisent.

En demander toujours plus avec toujours moins pour quel objectif final ? la destruction de la filière énergétique française ? Alors que plusieurs programmes électoraux annonçaient les attaques sociales à l'encontre des salariés de notre secteur, sous différents auspices, vers quelle feuille de route notre nouveau Président va nous propulser ?

FO Énergie et Mines, engagée depuis toujours dans la bataille du sauvetage du service public de l'énergie, réaffirme également son attachement indéfectible au statut des salariés des IEG.

**Agir, ne pas subir reste plus que jamais notre feuille de route !**

**Vincent HERNANDEZ**  
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



**Directeur de la publication :**  
Vincent HERNANDEZ

**Équipe de rédaction :**  
Sandrine LHENRY,  
Sandra REYMOND,  
Étienne VIANSSON PONTÉ,  
Marine GIMENEZ,  
Sylvie LEPERE  
Maxime ROYER

**Photos :**  
Médiathèque FO Énergie et Mines,  
Shutterstock

**Conception graphique :**  
Studio Ephedream  
www.ephedream.com

**Impression :**  
Compedit Beauregard  
ZI Beauregard - BP39,  
61600 La Ferté Macé,  
02 33 37 08 33

60 rue Vergniaud  
75013 Paris  
01 44 16 86 20  
contact@fnem-fo.org



[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

## 05

### DOSSIER

Notre Branche et notre Statut  
sont indissociables  
Une spécificité à maintenir,  
une histoire à préserver

## 07

### BRANCHE

Activités sociales  
sous haute tension

## 09

### ENTREPRISES EN BRÈVES

**ELENGY** : Tarifs des terminaux méthani-  
ers régulés – la CRE a encore frappé !

**STORENGY** : FO défend l'importance  
des stockages de gaz et la nécessité  
d'une régulation

**ENGIE** : Plan de départs volontaires

**GRDF** : Plan de formation 2017

**RTE** : Vague de froid

**ENEDIS** : FO prudente face aux  
orientations stratégiques 2017-2020

**EDF** : 7000 suppressions d'emplois  
en 4 ans

## 13

### FO CADRES

Le droit à la déconnexion  
Un véritable droit ?

## 15

### FICHES PRATIQUES

Le Portail CPA

Vous êtes assuré même à l'étranger  
Affiliation Conjoint

## 19

### FORUM

Interview d'Olivier CHAUCHET

Interview d'Élodie BOYER

Interview de Valérie DI PONIO

Interview de Sébastien JOUFFRET

Le lean management réduit les  
coûts, mais à quel prix ?

## 25

### PASSION SERVICE PUBLIC

Au revoir Roger

Hommage à Philippe Huruguen

Patrick Caron nous a quitté

APA : Allocation Personnalisée  
d'Autonomie - Maintien à domicile

## 29

### BRÈVES

Égapro : rencontre avec la DARES

Les apprentis sorciers

Burn-out, une reconnaissance qui tarde

Des grèves toujours plus intenses

# DOSSIER

**Notre Branche et notre Statut sont indissociables.  
Une spécificité à maintenir,  
une histoire à préserver**



## État des lieux

La Branche des IEG a plusieurs particularités de taille. C'est la seule à être dépourvue de convention de branche, puisque le Statut national est le seul texte de base constituant notre contrat de travail. Les accords collectifs le complétant doivent lui être plus favorables. Cette disposition est une protection importante, au moment où la Loi Travail permet aux accords collectifs de déroger défavorablement aux conventions collectives.

Sur cette base, FO avait fait annuler l'accord de 1997 imposant les 32 heures, avec perte de salaire, aux jeunes embauchés, puisque contraire au Statut.

Enfin, notre Branche conditionne la possibilité de remplacer les « circulaires Pers » existantes que si l'accord qui le remplace est étendu par le Ministère.

**La branche des IEG n'échappe pas à la volonté patronale de remise en cause des acquis sociaux. Volonté de contournement, négociations en panne, risques de dilution dans un ensemble plus vaste.**

Cette disposition est protectrice, mais n'a pas empêché la profonde modification des Services Actifs par l'accord signé en 2010 par la seule CGT.

## Les stratégies de contournement du patronat

Pour FO, le périmètre du Statut est un élément déterminant. Nous l'avons placé en amont du dossier « Activités Sociales », car la viabilité de leur financement en dépend.

Tous les agents des entreprises produisant, transportant, distribuant ou commercialisant de l'électricité et du gaz doivent bénéficier du statut des IEG.

Or, ce n'est pas le cas, d'où la procédure engagée contre Direct Énergie. Que le troisième fournisseur d'électricité, également fournisseur de gaz, fasse du dumping social au détriment des entreprises historiques est inacceptable.

De son côté, Direct Énergie tente de faire traîner cette procédure judiciaire, mais nous ne lâcherons rien. Les risques de contournement du Statut existent aussi dans les groupes par le biais des politiques de mobilité. EDF et ENGIE emploient des personnels sous conventions collectives dans plusieurs de leurs filiales, risquant ainsi d'affaiblir le Statut.

# Tuer le dialogue social, leur ambition

La provocation historique que fut le gel à 0 % du Salaire National de Base en est une illustration. Outre le fait que le mot « dialogue » y ait perdu son sens, l'attaque des employeurs vise la grille de rémunération, donc le Statut et ainsi la Branche.

La « mobilité de branche », les « droits familiaux », sont d'autres dossiers au point mort. Les deux sont pourtant essentiels, à l'image par exemple des besoins en matière d'aides aux aidants. Pour FO, il s'agit là d'une stratégie patronale visant à affaiblir notre branche professionnelle.

## La Loi « travail » donne leurs sens à ces menaces

Celle-ci a remis en cause le principe de faveur, permettant à des accords d'entreprise de déroger défavorablement aux conventions collectives. Ce principe, dans notre branche, est expressément consacré. Il nous faudra le défendre bec et ongles. De plus, les ambitions de

suppressions et fusions de branches sont clairement annoncées pour passer rapidement de 700 à 200 (voire 100), avec pour exemple les seules 15 branches existantes en Allemagne. Celle des IEG est aujourd'hui visée. Le patronat rêve d'une branche où toutes les activités énergétiques, incluant les services, seraient fusionnées. Ce serait alors la fin de notre Statut, pierre angulaire du Service Public de l'Énergie.



# BRANCHE

## Activités sociales sous haute tension

Des négociations entre représentants de l'État, des employeurs et des fédérations syndicales ont débuté en septembre 2016, dont l'objectif était de « défendre » nos activités sociales et leur financement.

### Un plan de sauvetage en trompe l'œil

Notre fédération a mis en lumière les menaces que présentait le 1<sup>er</sup> projet des employeurs. Ceux-ci ont tenté de lui redonner une apparence plus « acceptable ». La dotation est réévaluée à 400 M€ et un complément de 115 M€ étalé sur 5 ans.

### Pour FO Energie et Mines, nous sommes très loin du compte :

■ L'article 25 vidé de son sens originel (des pans entiers dorénavant ouverts à des accords de branche).

■ L'avenir des personnels menacé par la liquidation programmée de la restauration méridienne sur les 5 prochaines années.

■ Les retraités dont le maintien au sein des activités sociales est de plus en plus fragilisé.

■ Un périmètre du financement limité à certaines entreprises, leurs concurrents (tels Direct Energie) exonérés de cette obligation légale.

■ Des propositions inacceptables de transformations des mesures bénévoles.

■ La mise en place d'une instance de gouvernance venant se surajouter à celles préexistantes.

■ Cerise sur le gâteau : l'utilisation des excédents CAMIEG pour financer les activités sociales !

**Le chèque-vacances, risque de se transformer en chèque en bois**

### Les mesures urgentes à prendre selon FO :

■ Assainir la gestion de la CCAS est crucial, voire vital : L'engloutissement du 1% dans les charges de fonctionnement et de structures est la principale cause du déficit budgétaire. Le financement doit bénéficier à tous les actifs et pensionnés et leurs familles, sur l'ensemble des domaines des Activités Sociales.

■ Redéfinir le périmètre de financement afin d'intégrer l'ensemble des entreprises devant contribuer au système comme l'exige la loi NOME.

■ Créer des dispositifs permettant au plus grand nombre d'être affecté.

■ A défaut pouvoir bénéficier de chèques-vacances ou de prix négociés chez des partenaires du tourisme.

■ Mise en place d'une e.billetterie.

■ Exiger de la Compagnie Internationale André Trigano (CIAT) une meilleure transparence de sa gouvernance et de sa gestion.

**ERDF devient Enedis.**  
**Notre nom change, pas notre engagement.**  
Notre mission de service public : vous apporter  
l'électricité où que vous soyez, quel que soit  
votre fournisseur.



Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !

# ENTREPRISES en brèves



ELENGY

## Tarifs des terminaux méthaniers régulés — la CRE a encore frappé !

Le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) du 10 janvier avait à son ordre du jour la proposition de fixation des tarifs des terminaux méthaniers régulés, qui concerne les terminaux d'Elengy, filiale d'ENGIE. La loi prévoit qu'il revient à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de fixer ces tarifs. À l'image de ce qui s'est passé pour tous les tarifs de réseaux (distribution gaz et électricité ; transport gaz et électricité), le tarif proposé par la CRE se traduit par une pression accrue sur les personnels, ce qui est inacceptable. FO s'est vivement élevé contre cette vision de la CRE.



STORENGY

## FO défend l'importance des stockages de gaz et la nécessité d'une régulation

Une réunion a été demandée par FO dont l'objet est de faire des propositions au Gouvernement sur les modalités de mise en place d'une régulation du stockage souterrain de gaz naturel en France.

FO revendique que cette régulation concerne l'ensemble des sites de Storengy y compris ceux actuellement sous cocon et a insisté sur le fait que cette régulation doit se traduire techniquement par une compensation via le tarif de transport.

FO considère que seul le périmètre national doit être pris en compte et non les stockages détenus à l'étranger. Enfin, FO a rappelé que cette régulation ne saurait être un prétexte pour Storengy pour filialiser ses autres activités non régulées.



ENGIE

## Plan de Départs Volontaires

FO, bien que résolument opposé à toute disparition d'emploi au sein de la S.A. a mis en place une délégation chargée de suivre la négociation du PLAN DÉPART VOLONTAIRE dans le cadre du projet CALISTA.

ENGIE SA met en place uniquement pour NEWCORP & CRIGEN (à l'exclusion du projet R2D2), un Plan Départ Volontaire suite au diagnostic en cours du projet de réorganisation CALISTA. Donc ne sont pas directement concernées les autres entités d'ENGIE SA (GBS, GEM, GNL, Commercialisateur).

Cependant, toutes les mobilités des salariés d'ENGIE SA sont dites gelées sauf pour les salariés concernés par les redéploiements à la DOREC et E & C jusqu'à fin juin voir juillet, date de l'information/consultation des Instances Représentative du Personnel (CE, CHSCT, CCE...).



GRDF

“ FO réclame  
une clarification  
des situations  
des formateurs ”

## Plan de formation 2017

Malgré une politique dynamique de formation menée par l'entreprise, le plan prévisionnel de formation 2017 est objectivement surdimensionné par rapport à la capacité de formation de l'entreprise.

Le nombre de stagiaires progresse fortement (+47 % soit 9858 stagiaires supplémentaires) entre le plan de formation prévisionnel 2016 et celui de 2017, mais la durée moyenne de formation par agent diminue de -19% sur cette même période. FO Énergie et Mines restera vigilante quant aux conséquences de ce projet qui pourrait engendrer de nouveaux risques psychosociaux. C'est pour cela que FO réclame une clarification des situations des formateurs ainsi que l'ouverture de négociations pour l'élaboration d'un avenant, notamment sur les formations amenant aux changements de collègue.



## Vague de froid

L'hiver 2016-2017 a été placé sous forte vigilance par RTE. L'équilibre production-consommation électrique pour la semaine du 16 au 20 janvier a confirmé les risques de délestages.

L'ensemble des moyens, le pilotage en temps réel des salariés de RTE de l'équilibre, fragile, entre production et consommation ont permis de ne pas recourir aux solutions graduelles exceptionnelles (Alerte Eco2mix, interruption de 21 sites industriels, baisse de la tension, coupures localisées, tournantes et limitées à 2 h) anticipées par les équipes RTE dès le mois de novembre pour pallier l'indisponibilité de plusieurs réacteurs nucléaires.

## FO prudente face aux orientations stratégiques 2017-2020

Lors du CCE du 16 mars dernier, FO Énergie et Mines a réitéré ses craintes sur les contraintes externes imposées par le législateur (loi sur la transition énergétique, sur une république numérique, exigences sur TURPE V, ...) et sur le déploiement de Linky, où le manque de transversalité dans le pilotage global du projet laisse penser que l'efficacité ne sera pas au rendez-vous. En effet, il n'est nullement fait mention des compétences attendues ou identifiées nécessaires à la réussite de ce projet.

Cela peut s'expliquer par un accord GPEC en gestation lente depuis plus d'un an. Pas un mot non plus sur la qualité de la formation et le défi qu'il faudra relever pour accompagner la montée en compétence des salariés, indispensable à l'atteinte des objectifs.



“  
**FO a dénoncé  
cette volonté  
de remise  
en cause du  
Service Public**  
”

**EDF**

## **7000 suppressions d'emplois en 4 ans**

Lors du CCE d'EDF SA du 2 février dernier, la direction a annoncé sa volonté d'accélérer les baisses d'effectifs annoncées en début d'année (plus de 7000 emplois sur 4 ans annoncés fin janvier : 2000 en 2016 et 5000 entre 2017 et 2019).

FO a dénoncé cette volonté de remise en cause du Service Public, auxquels se sont opposés les salariés lors des

différentes grèves du début d'année.

Nous exigeons également de la direction qu'elle s'explique sur les raisons qui, selon elle, « justifie » cette nouvelle réduction d'effectifs.

**Manifestement, ces raisons sont inavouables puisque la direction a été dans l'incapacité d'argumenter. Ces raisons sont-elles politiques, financières, ou autres ?**

**FO CADRES**

# Le droit à la déconnexion Un véritable droit ?

La loi Travail du 8 août 2016 introduit le droit à la déconnexion, mais il n'est pas obligatoire de parvenir à la conclusion d'un accord faute de dispositif contraignant.



À défaut d'accord collectif l'employeur doit élaborer une charte, après avis du comité d'entreprise ou à défaut des délégués du personnel, afin de définir les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation à un usage raisonnable des outils numériques.

Les modalités d'exercice de ce droit varient logiquement selon l'usage professionnel que les salariés ont des outils de communication. Entre un salarié, cadre, dirigeant ou non, le risque d'exposition à une connexion élevée n'est pas le même.

Cependant, le but est que tous les salariés puissent bénéficier du droit à la déconnexion avec :

- la limitation de l'usage de la messagerie professionnelle et du téléphone portable le soir et le week-end,

- l'absence d'obligation de se connecter aux serveurs de l'entreprise en dehors des horaires de travail...

Pour FO Cadres, il faut percevoir la coresponsabilité avec clairvoyance dans une relation de travail qui demeure hiérarchique. Elle est souhaitable, mais ne doit pas placer le salarié dans une situation néfaste où il n'oserait pas utiliser son droit à la déconnexion.

FO Cadres appelle donc à garantir la mise en œuvre du droit à la déconnexion par un réel engagement de l'employeur pour assurer le droit au repos et la santé du travailleur. Le droit à la déconnexion est une

bonne chose, mais il aurait été opportun d'avoir recours à la négociation d'un ANI (Accord National Interprofessionnel) sur la question. Toutefois, cela aurait été contraire au principe premier de la loi El Khomri : la fameuse inversion de la hiérarchie des normes, qui permet de tout renvoyer au niveau de l'entreprise, où les régulations se retournent contre les salariés.

**“ FO Cadres appelle donc à garantir la mise en œuvre du droit à la déconnexion par un réel engagement de l'employeur pour assurer le droit au repos et la santé du travailleur. ”**

Source : <https://www.fo-cadres.fr/droit-a-deconnexion/>



Le réseau  
de transport  
d'électricité

# FAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ UN LEVIER DE PERFORMANCE

Les 8 500 salariés de RTE adaptent le système électrique au rythme de la transition énergétique et contribuent au développement économique des territoires.



Crédit photo : seignettefontan.com

Nous construisons avec vous le réseau électrique de demain



**105 448**

KM DE LIGNES HT & THT



**99,9987 %**

DU TEMPS, RTE ASSURE  
LA CONTINUITÉ  
DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE



**50**

LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES  
ENTRE LA FRANCE  
ET LES PAYS VOISINS



[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

## LE PORTAIL CPA



**Le Compte Personnel d'Activité (CPA), entré en vigueur en janvier dernier vise à assurer la continuité des droits sociaux en renforçant l'autonomie de son titulaire, sa liberté d'action, en sécurisant son parcours professionnel.**

**Les services publics ont mis en place le portail du CPA, sur internet à l'adresse suivante**

**[moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr)**

### VOUS CONNECTER

Un portail était initialement dédié à la seule gestion du Compte Personnel de Formation (CPF) lors de sa mise en place en 2014 : il étend dorénavant ses services en fonction de l'évolution induite par la mise en place du CPA.

Le CPA reprend les identifiants du compte CPF, si celui-ci a déjà été créé. Il vous suffit sinon de remplir un formulaire en ligne en allant dans Accéder à mon CPA, puis s'inscrire au CPA en vous munissant de votre numéro de sécurité sociale.



## LE PORTAIL CPA

# QUELS SERVICES SUR LE PORTAIL DU CPA ?

Le portail du CPA propose de nombreux services numériques. Les quatre onglets vous permettent de :

■ Remplir une sorte de CV retraçant votre parcours, traduit en compétences acquises et permettant de connaître les métiers vers lesquels on peut s'orienter.

**Mon Profil/Mon parcours & Mes compétences.**

■ Réaliser un test de personnalité mettant en évidence les traits dominants de votre profil. **Mon Profil** : dans la page ouverte, cliquer en bas sur la case **Mes traits de personnalité**.

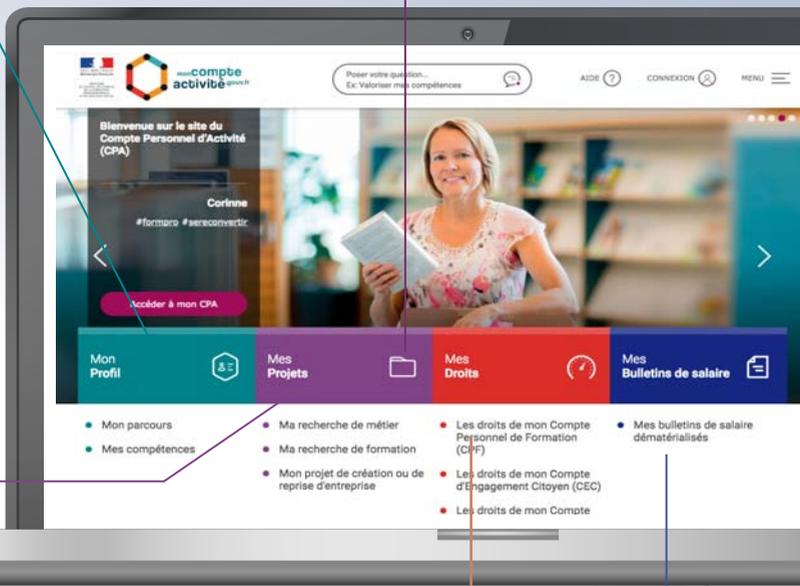
■ Etre accompagné gratuitement par un conseiller en évolution professionnelle dans l'usage de ses droits. **Mes projets** : en bas de page, cliquer sur **conseiller en évolution professionnelle**.

■ Connaître les formations qualifiantes et éligibles au CPF.

**Mes Projets /Ma recherche de formation.**

■ Lancer une demande de financement auprès de l'organisme de collecte des fonds professionnels dont il dépend via son employeur. Après avoir choisi une formation, il suffit de suivre les indications en créant votre dossier.

■ S'informer sur un métier, visualiser facilement les métiers correspondant à votre parcours, vos compétences et votre personnalité et construire un projet professionnel. Des services innovants facilitent l'identification des compétences et des atouts, et la construction d'un projet professionnel individuel tel qu'une formation, un bilan de compétences ou une validation des acquis de l'expérience. **Mes Projets /Ma recherche de métier.**



■ Consulter vos droits à la formation professionnelle acquis au titre du compte personnel de formation (CPF), du compte d'engagement citoyen (CEC) et du Compte Prévention Pénibilité (CPP). **Mes Droits.**

■ Centraliser et consulter ses bulletins de paie\*. **Mes bulletins de salaire.**

## QUELLE PRISE EN CHARGE ?

La prise en charge des frais médicaux effectués à l'étranger n'est pas systématique et dépend :

- Du pays dans lequel les soins ont lieu.
- De leur nature et circonstance.
- Du motif du séjour (études, vacances...).

Vous bénéficiez du même accès aux soins de santé publique (médecin, pharmacie, hôpital ou dispensaire) que les ressortissants du pays que vous visitez. Sur présentation au médecin, pharmacien... vous :

- Bénéficiez d'une dispense d'avance de frais.
- Êtes directement remboursé sur place par l'organisme de Sécurité sociale du pays.

## SI JE N'AI PAS MA CARTE ?

Vous devez régler l'intégralité des soins reçus. De retour en France, demandez votre remboursement en envoyant à la CAMIEG :

- La déclaration de soins à l'étranger (S3125).
- La facture originale acquittée.
- La prescription médicale en rapport avec les frais exposés.

Celui-ci interviendra soit sur la base des tarifs en vigueur dans l'État où les soins ont été dispensés, soit sur la base des tarifs français.

Lorsque vous partez en vacances dans un état de l'Union européenne de l'Espace économique européen, ou en Suisse\*, n'oubliez pas de demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie ou CEAM.

Elle vous permet de bénéficier d'une prise en charge des soins survenus à l'occasion de séjours temporaires de moins de 3 mois. Elle est gratuite et valable 2 ans. Faites votre demande au moins un mois avant le départ, sur votre compte AMELI. Chaque membre de votre famille doit en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans. En cas de départ imminent, vous pouvez également y imprimer votre certificat provisoire.



## ET SI JE PARS EN DEHORS DE L'EUROPE ?

Vos soins peuvent être pris en charge au titre de la Sécurité sociale sous certaines conditions. Vous devez suivre les mêmes modalités que précédemment. Après accord, le montant du remboursement varie en fonction du pays où les frais ont été engagés et de la nature des événements à l'origine des soins. Le remboursement ne pourra excéder celui accordé si les soins avaient été dispensés en France.

Attention : les remboursements pour des soins effectués au sein ou hors de l'UE peuvent prendre entre 4 et 6 mois.

\*Liste des États membres de l'UE / EEE sur le site : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

L'affiliation des conjoints, concubins ou partenaires d'un PACS, à la Camieg, à la CsmA pour les Actifs, à la Csm Loi Evin ou la CsmR pour les Retraités des IEG, est liée à différents critères qui permettent ou non au conjoint, au concubin ou au partenaire d'un PACS d'être affilié ou de rester affilié.

Ces critères d'affiliation sont fonction de la situation individuelle des Actifs des Retraités des IEG et de la situation du conjoint. L'affiliation est modifiée en cas de décès de l'agent Actif ou Retraité des IEG. Pour être affilié à la CsmA, à la Csm Loi Evin ou à la CsmR, le conjoint doit impérativement être déjà affilié à la Camieg. En cas de décès de l'agent ou du retraité, seul le conjoint qui perçoit une pension de réversion peut maintenir ses droits à la Camieg et éventuellement à la Csm Loi Evin ou la CsmR. Le concubin, ou partenaire d'un PACS n'ouvre pas droit à la pension de réversion. Il est donc exclu de la Camieg, de la CsmA, de la Csm Loi Evin ou de la CsmR.

Le conjoint d'un Actif décédé peut ouvrir-droit à la Csm Loi Evin à condition d'être déjà affilié à la CsmA avant le décès du Salarié. S'il n'était pas affilié à la CsmA avant le décès de l'agent, le conjoint ne peut plus bénéficier de la Csm Loi Evin mais peut adhérer à la CsmR. Le conjoint d'un Retraité décédé déjà affilié à la Csm Loi Evin ou à la CsmR conserve son affiliation après le décès du Retraité.

Retrouvez le détail des possibilités d'affiliation dans le livret FO :

<http://www.fnem-fo.org/actualite/evolution-csm-loi-evin>

### Camieg :

Couverture complémentaire maladie des IEG (régime spécial maladie statutaire) obligatoire pour les Actifs et les Retraités.

### CsmA :

Couverture maladie supplémentaire obligation pour les Actifs.

### Csm Loi Evin :

Maintien facultatif de la couverture maladie supplémentaire des Actifs pour un agent qui devient Retraité.

### CsmR :

Couverture maladie supplémentaire facultative pour les Retraités



# FORUM

## Un DSC pour GRT Gaz

Interview d'Olivier CHAUCHET



**A la suite des élections IRP de novembre 2016 FO Énergie et Mines a obtenu une représentativité de plus de 10% à GRT Gaz, ce qui a permis de nommer un Délégué Syndical Central (DSC) : Olivier Chauchet.**

Dans les IEG, sur l'activité Gaz, depuis 1982, Olivier s'est donné les moyens d'évoluer, il est aujourd'hui cadre à la direction achats. Engagé dans le syndicalisme, ses convictions et des rencontres de militants l'ont amené à rejoindre FO en 2012.

**Parce que c'est bien sur le terrain que les choses se jouent, j'ambitionne d'accroître la représentativité de FO dans tous les établissements.**

« Depuis toujours mobilisé pour la défense des intérêts collectifs, je suis résolu à laisser aux prochaines générations les meilleurs outils et conditions de travail possibles ». « Ma mission est d'animer, coordonner les actions syndicales

des militants et des adhérents avec une communication large et transverse à tous les établissements de GRT Gaz. » Une activité sociale riche l'attend d'ailleurs en 2017 avec : l'intégration d'Elengy (Opérateur de terminaux méthanières) et d'une partie du CRIGEN (centre de recherche d'ENGIE). « FO fera tout pour accompagner cette opération. » D'autres sujets seront également abordés comme,

le télétravail, les frais de déplacement, la refonte du Référentiel Emplois Compétences (REC) ou encore le droit à la déconnexion numérique. « Parce

que c'est bien sur le terrain que les choses se jouent, j'ambitionne d'accroître la représentativité de FO dans tous les établissements. » GRT Gaz c'est 4 établissements, 3000 salariés, 160 sites répartis sur toute la France.



Interview d'Élodie BOYER

# À la conquête de la région Centre

Le Mag de l'Énergie  
a rencontré Élodie Boyer  
Représentante Syndicale GRDF sur  
la région Centre suite aux dernières  
élections IRP de novembre.



Ses actions ont permis des résultats encourageants, 7,5%, avec une progression de 4 points par rapport aux dernières élections. Élodie est une jeune militante entrée à GRDF en 2009 en tant qu'alternante, en BTS Fluide Énergie Environnement. Elle devient animatrice junior en 2011 sur le site Pamiers dans l'Ariège, puis animatrice senior à Paris en 2015. En juillet 2016 elle part militer en région centre.

**Le Mag de l'Énergie :** Comment t'es-tu retrouvée en région centre ?

**EB :** « À mon arrivée sur Paris j'ai rapidement été face à un manque de réponse et de soutien des RH dans ma mission de manager, eux-mêmes également confrontés à un manque de moyens. Convaincue qu'un syndicat est un outil de travail indispensable, j'ai attendu de mieux connaître le fonctionnement du syndicat de Paris. Assurée d'avoir des choses à apporter avec mon expertise technique, ma connaissance de l'entreprise et du terrain, je me suis lancée. Il y avait

un besoin sur la région Centre et le défi m'a plu. »

**Le M de l'É :** Comment as-tu entamé ton action sur cette région que tu ne connaissais pas ?

**EB :** « J'ai été aidée par une militante d'Enedis et par les membres du CCE de GRDF. Ma première action a été de prendre contact avec les chefs d'agence pour aller me présenter. C'est une démarche qui est indispensable et que je recommande. Cela me permet aujourd'hui d'avoir des échanges réguliers en vue de représenter et

défendre au mieux les intérêts des salariés sur un secteur qui comprend 21 sites allant de Montargis à Aurillac. »

**Le M de l'É :** Quelle est l'actualité pour l'année 2017 ?

**EB :** « Principalement le projet convergence ou EOAI\* sur la scission GRDF-Enedis pour les UCF (Unités Clients Fournisseurs). Un autre sujet concerne la difficulté de recruter sur la région centre pour répondre aux besoins de la GPEC.

\*Évolution de l'Organisation des Activités d'Intervention

# Développer le collectif

Interview de Valérie DI PONIO



**Lors des dernières élections IRP, la CNIEG FO a obtenu 39,10 %. C'est 9 points de mieux qu'en 2013.**

Le Mag de l'Énergie a rencontré Valérie DI PONIO nouvelle Déléguée du Personnel (DP) à la CNIEG. Entrée dans les IEG en 1984, elle rejoint la Caisse Nationale des IEG en 2007 à Nantes. Son expérience en tant que détachée permanente en centre de distribution sur Paris pendant 10 ans, au moment de l'ouverture des marchés, lui permet aujourd'hui de mieux appréhender les modifications liées

**Je suis profondément militante, la notion de Service Public et la valeur « travail » doivent être défendues.**

aux nouvelles orientations stratégiques de la Direction de la Sécurité Sociale.

La CNIEG présente l'avantage de regrouper sur le seul site nantais l'ensemble des 180

agents. « Par mes actions je cherche à sensibiliser sur le « collectif » dans cette petite structure et je ferai tout pour conserver une représentativité forte ». Son ambition aujourd'hui est de transmettre son expérience pour passer le flambeau. Pour Valérie, le syndicalisme s'illustre dans une citation de Jean Claude Mailly, c'est « ...un rempart pour conserver la démocratie, la liberté et le progrès social. »

**La CNIEG est notre caisse de retraite. L'un de ses fondements est le maintien de notre régime spécial. C'est un organisme de Sécurité Sociale de droit privé qui entretient des liens étroits avec le régime de droit commun et la Branche des IEG.**

# La bataille se gagne sur le terrain

Interview de Sébastien JOUFFRET



**Au CNPE\* de Tricastin, l'équipe syndicale FO a amélioré sa représentativité de 5 points aux dernières IRP avec un score de 16,7 %.**

**Le Mag. de l'Énergie a interviewé Sébastien JOUFFRET, membre de cette équipe dynamique.**

Embauché au CNPE de Bugey en 2005, il mute au CNPE de Tricastin en 2011 en tant qu'opérateur en salle de commande. Triathlète, il est habitué aux challenges et aux défis.

« C'était ma première campagne, j'ai adoré aller à la rencontre de mes collègues et leur présenter notre projet. »

Suite aux élections, Sébastien est devenu titulaire en CHSCT et suppléant en CE.

« J'apprécie mon rôle au CHSCT, traiter de points de sécurité et échanger avec l'inspection du travail est

très constructif. Pour le moment en CE, je découvre les mécanismes de l'entreprise où je suis coaché par mon collègue titulaire ».

Ce gain de représentativité permet de passer d'une à trois personnes et ainsi de mettre en place une permanence pour accueillir et accompagner les salariés.

« La bataille se gagne sur le terrain, à la rencontre des salariés. L'équipe fera tout pour être présente et répondre au mieux aux besoins de tous. »

*\*Centre Nucléaire de Production d'Électricité*

# Le lean management réduit les coûts, mais à quel prix ?

**Dans les IEG on optimise, on affine les coûts. Le lean est une méthode de management qui permet de traquer l'inutile pour produire au plus juste.**

Des études d'organismes de santé au travail<sup>1</sup> ont déjà pu identifier des effets inquiétants de cette méthode comme l'accroissement de troubles musculo-squelettiques et de risques psychosociaux.

Dans un contexte économique d'austérité et de transition énergétique, il est à craindre des abus propices à générer stress, angoisse et frustration dans les IEG. Une salariée de nos entreprises, formée tout récemment sur les techniques du lean, fait part de certaines mises en garde.

«Il faut adapter l'utilisation des nouveaux outils tels que le digital. S'ils permettent d'optimiser de nombreuses tâches, il est impératif de veiller à ne pas déshumaniser les relations. Des ordres transmis à distance font gagner du temps mais détachent les managers des problématiques et de la vie du terrain.»

Ainsi, il demeure primordial de conserver en priorité un lien de proximité avec les acteurs du terrain.

Aucune méthode ne se substituera aux qualités indispensables à tout manager : l'humilité, pour savoir constater objectivement les erreurs et apporter des corrections collectives ; l'empathie pour s'assurer de la bonne assimilation par tous ; des qualités relationnelles et de communicant pour transmettre des informations claires. Ces aptitudes sont primordiales pour exploiter le Lean avec succès.

Ce sont des qualités qui rendent le management plus humain, mais un manager ne doit-il pas s'appliquer à rester attentif et tout simplement «humain» vis-à-vis de ses collaborateurs pour atteindre ses objectifs ? FO en est convaincue et revendique un management respectueux de chacun parce que c'est bien cela qui permet des mobilisations telles que nous savons tous les apprécier notamment lors des intempéries.

Les complémentarités techniques et humaines des agents sont une richesse pour l'entreprise et pas seulement une variable d'ajustement budgétaire.

<sup>1</sup> - Centre Études et Emploi n° 73, Novembre 2006. Document de travail – Conditions de travail et santé au travail des salariés de l'Union européenne : Des situations contrastées selon les formes d'organisation



**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**



**Ce qui est essentiel à la Macif, c'est d'apporter  
une protection adaptée à votre comité d'entreprise\*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France.

Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités\* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise\*\*.

**Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en point d'accueil  
ou sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)**



**Essentiel pour moi**

\* Les garanties et prestations proposées sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

\*\* Offres soumises à conditions, valables en 2017, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2017.

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.

## Au revoir Roger



**Malgré la tristesse de l'abandon, parler de Roger nous fait chaud au cœur et réveille en nous de merveilleux souvenirs. Nous ne te disons pas adieu, mais seulement au revoir, car tu resteras présent en nous.**

**Notre ami et camarade Roger BOUZONNET nous a quitté ce tout début d'année. Nous perdons toutes et tous un camarade syndicaliste FO ; dès 1952 il adhère au syndicat FO du site de la Pérolière où il débutait comme enseignant.**

Il devenait rapidement le Secrétaire du syndicat national FO du GEC (groupe écoles et centres). A cette époque Roger fut membre du bureau de l'UNSC FO de l'EDF/GDF. Toujours dans la formation professionnelle, il accomplit deux décennies en Afrique au Congo et en Côte d'Ivoire.

À la retraite il milita au Groupement national des Pensionnés et participa au développement du cabinet d'expertise ENEREX ; il termina secrétaire adjoint du Groupement des pensionnés FNEM FO de Rhône Alpes et Vice président de l'UDR FO du Rhône.

Libre dans les valeurs d'un syndicalisme indépendant que tu as portées pendant plus de soixante ans, Roger tu étais toujours disponible pour les uns et les autres. Tu nous as inculqué cette rigueur qui était ta force ; jamais d'opinions sans une justification par les faits, les chiffres. Ton sens de l'écoute et tes conseils permettaient à tout un chacun de « grandir » : de s'exprimer pour clarifier et structurer sa pensée.

Il existe des Hommes qui refusent les inégalités et les injustices ; tu étais de ceux-là. Dans nos séminaires tes éloquentes interventions contre le système économique actuel qui oublie le social, ta voix de ténor résonnera longtemps.

## Hommage à Philippe HURUGUEN

**C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de Philippe HURUGUEN le 14 janvier dernier.**

Après avoir travaillé à l'agence clientèle de la Courneuve, Philippe a rejoint le centre EGS de Pantin où il a été Secrétaire Général. Il a ensuite dirigé le syndicat FO ERDF-GRDF Sillon Alpin (à l'époque FO EDF-GDF Annecy Léman) puis a rejoint la Tour ERDF à la Défense.

Philippe a été un grand militant de Force Ouvrière. Avec force et engagement, il aura défendu ses convictions humanistes au service de toutes et tous. De nombreuses fois, il aura lutté contre l'arbitraire et les injustices. Nombreux d'agents lui doivent beaucoup. Il aurait eu 59 ans le 07 juin 2017.



**Le lundi 23 janvier 2017, notre camarade et ami Patrick CARON nous a quitté**

**Patrick, était le phare FO des activités sociales du territoire Nord-Pas-de-Calais. Nous le savions très attaché à la région ARRAS/DOUAI et à ses militants et adhérents.**



Cet engouement pour le social l'avait amené à exercer ses talents pour FO Énergie et Mines au sein de la CCAS et du Comité de Coordination.

Respecté de tous nos militants, il l'était tout autant par les autres délégations. Ses positions étaient claires et sans ambiguïtés, respectueuses des valeurs de notre organisation syndicale.

C'était un véritable pédagogue en matière de formation des jeunes militants, et avait également de grands projets pour l'UFR.

# APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie – Maintien à domicile

L'APA est une aide accordée par le département qui permet de financer une partie des dépenses nécessaires à votre maintien à domicile. Vous pouvez en bénéficier, sous conditions d'âge et de dépendance, même si vous êtes retraité des IEG.

*\*Autonomie Gérontologique  
Groupe Iso-Ressources*

## Quelles sont les conditions ?

**Vous devez :**

- Etre âgé d'au moins 60 ans.
- Etre rattaché à l'un des groupes 1 à 4 de la grille AGGIR.\*
- Habiter en France de manière stable et régulière.

## Qu'est-ce que la grille AGGIR ?

Elle permet d'évaluer votre degré de dépendance, afin de déterminer d'une part votre éligibilité à l'allocation, et d'autre part le niveau d'aide dont vous avez besoin.

Les niveaux de dépendance sont classés en 6 Groupes dits « Iso-Ressources » (GIR). À chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

La grille AGGIR évalue vos capacités à accomplir 10 activités corporelles et mentales, dites « discriminantes » (utilisées pour déterminer le GIR), et 7 activités domestiques et sociales, dites « illustratives » (destinées à mieux appréhender la situation globale). La grille est intégrée à un référentiel d'évaluation qui permet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration de votre plan d'aide.

## Quelles sont les démarches ?

Vous devez d'abord vous procurer un dossier de demande d'APA auprès de votre mairie (CCAS de la Mairie), du département, ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées. Vous pouvez vous faire aider en sollicitant par exemple une assistante sociale auprès d'un CLIC (Comité Local d'Insertion et de Coordination) qui dépend de votre mairie.

Après l'avoir rempli, déposez le ou envoyez le par courrier à l'adresse signalée dans le dossier, accompagné des pièces justificatives demandées.

Les services du département sont tenus d'accuser réception de votre dossier dans les 10 jours.

## Et après ?

Par la suite, une équipe médico-sociale composée d'au moins un médecin et un travailleur social se charge d'évaluer votre degré de perte d'autonomie, ainsi que le besoin de répit de vos proches aidants. Durant l'instruction, elle effectue une visite à domicile. Un proche, votre tuteur et le médecin de votre choix peuvent être présents. Puis, un plan d'aide vous est proposé, recensant vos besoins et l'ensemble des dépenses nécessaires pour votre maintien à domicile.

Montant mensuel maximum variable en fonction du Groupe Iso-Ressources [GIR] de rattachement soit GIR 1, 2, 3 et 4 :

GIR	Montant mensuel maximum
GIR 1	1 714,79 €
GIR 2	1 376,91 €
GIR 3	994,87 €
GIR 4	663,61 €

Vous avez ensuite 10 jours pour accepter le plan d'aide proposé ou pour demander des modifications.

La décision vous est notifiée après acceptation du plan d'aide, dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet de demande.

La fédération a mis à votre disposition sur son site internet un livret complet sur l'APA, vous permettant de répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser. Ce dossier évoque également l'APA dans le cas de l'obligation d'intégrer un EHPAD\*\*.

\*\* Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

# BRÈVES

## Égapro : rencontre avec la DARES

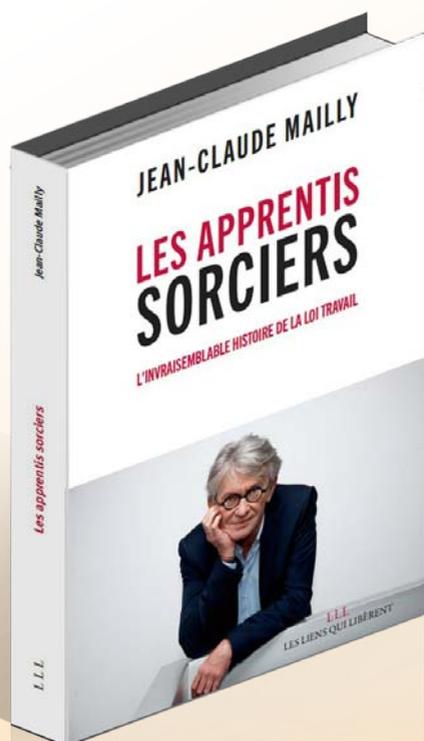
L'égalité entre les femmes  
et les hommes est un combat  
pour la justice.



Pourtant, les études visant à définir les inégalités de salaires sont nombreuses et souvent présentées par la presse sous leurs aspects les plus chocs.

Afin d'y voir plus clair, Le Mag est parti à la rencontre de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES); l'occasion de mieux comprendre

comment les statistiques sont établies au niveau national. Retrouvez l'entretien intégral sur le site [www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org) (tapez « DARES entretien » dans le moteur de recherche).

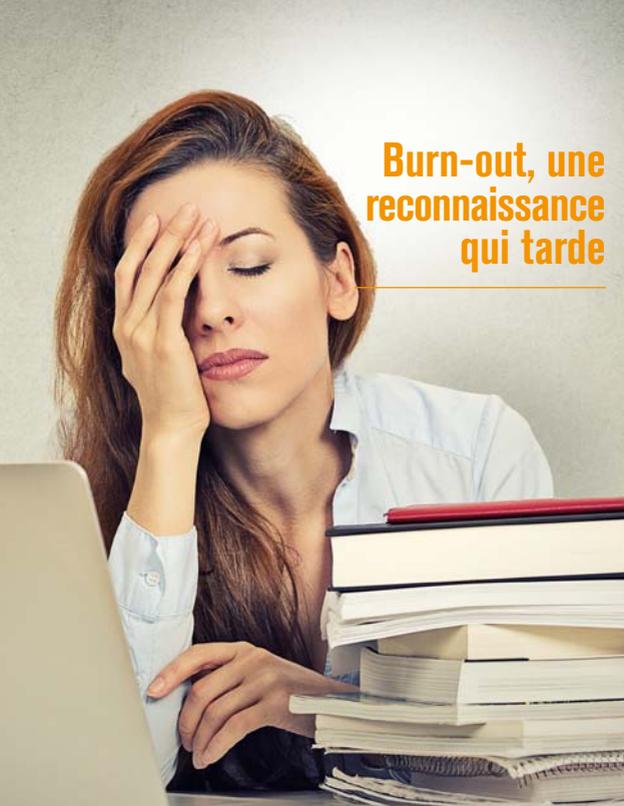


## Les apprentis sorciers

Le combat contre la loi travail pourrait se résumer ainsi, idéologie, surdité et incompréhensions.

Durant de longs mois, cette Loi aura exacerbé les passions au travers d'un conflit d'une rare durée et intensité sous un gouvernement de gauche.

Jean-Claude MAILLY vous propose de vous faire vivre cette période de l'intérieur, avec son livre « Les apprentis sorciers, l'in vraisemblable histoire de la loi travail », sorti en novembre 2016 aux éditions Les Liens Qui Libèrent. Il y révèle les rencontres qu'il a été amené à faire, la mobilisation et les propositions faites pour sortir du piège de cette loi qui touche maintenant 15 millions de travailleurs français.



## Burn-out, une reconnaissance qui tarde

Le Burn-out, ou syndrome d'épuisement professionnel, est un mal difficile à faire prendre en charge (non inscrit dans le tableau des maladies professionnelles). Les médecins la détectant sortent du cadre du travail (médecine générale ou psychiatrie).

Cette non-reconnaissance a pour incidence que les médecins établissant des certificats en ce sens sont poursuivis par des employeurs devant l'ordre des médecins (en moyenne 200 poursuites/an).

Les députés souhaitent que les salariés mandatés puissent disposer d'un droit d'alerte afin de forcer les employeurs à remplir le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Les risques psychosociaux doivent être un sujet de négociation obligatoire en entreprise. Ils souhaitent également que le coût soit transféré de la branche assurance maladie de la Sécurité sociale à la branche accident du travail-maladie professionnelles.

Sources : FO HEBDO

## Des grèves toujours plus intenses

Selon la DARES, entre 2013 et 2014, le nombre d'entreprises ayant connu des grèves est en légère hausse (+ 0,2 point), hausse qui se poursuit comparée à la période précédente. Les grèves sont toujours plus intenses (+ 34 jours de grèves pour 1000 salariés et pour les seules entreprises ayant connu au moins une grève).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des conflits dans les entreprises des industries extractives, de l'eau, de gestion des déchets, de dépollution et de l'énergie. L'étude cite le mouvement que nos entreprises ont connu pour la défense du Statut des IEG dans le cadre de la loi de transition énergétique.

Les revendications salariales demeurent le thème majeur des motifs de grèves représentant 55 % des mobilisations (+10 points entre 2013 et 2014). C'est encore vrai cette année avec un taux record de grévistes aux IEG concernant les mesures salariales (SNB).

Sources : Liaisons sociales quotidien n° 17237, janvier 2017  
DARES, Analyses n° 085, décembre 2016



# dépendance



Pour obtenir des informations

**N° Vert 0 800 00 50 45**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

[www.ccas.fr](http://www.ccas.fr) (rubrique : espace Activ')



LA SOLIDARITÉ, C'EST NOTRE PROTECTION



PREVERE - RCS PARIS 453 353 716 - Code APE 6622Z - N°ORIAS 07 004 210, sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - 61 rue de Talibout, 75436 PARIS CEDEX 09)

Contrat souscrit auprès de CNP Assurances - SA au capital de 594 151 292 € (entièrement libéré) - RCS PARIS 341 737 062 - Siège Social : 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15  
Entreprise régie par le Code des Assurances

DOCUMENT NON CONTRACTUEL



## LA VILLE AUSSI PEUT RECHARGER SES BATTERIES

Grâce aux services énergétiques d'EDF et de ses filiales, les bâtiments sont désormais capables de produire et consommer leur propre énergie.\*

**Notre avenir est électrique. Et il est déjà là.**



[edf.fr/collectivites](http://edf.fr/collectivites)

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

\* La ville peut réduire ses consommations d'énergie et s'alimenter en produisant elle-même de la chaleur et de l'électricité grâce à la gestion des réseaux de chaleur et de froid, l'optimisation de la performance énergétique et la valorisation des énergies alternatives et renouvelables.